

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1633

21 juillet 2011

SOMMAIRE

Cotulux	78342	M&C Service S.à r.l.	78348
E-Capital Partners	78348	Meritalia Europe S.A.	78359
Emcor Luxembourg S.A.-SPF	78342	Merlin Finance S.A.	78384
Equi Group S.A.	78384	Milestone Property Fund Management S.à r.l.	78348
European Export Management Company SA	78382	Milestone Property Fund Management S.à r.l.	78359
Fondation Helping Hand	78342	Millet S.A.	78339
Inaer Bond MEP GP S.à r.l.	78368	Mira Promotions S.à r.l.	78358
ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS	78340	Mobimex s.à r.l.	78359
Itility s.à r.l.	78365	Modene S.A.	78359
Jeddilux S.A.	78368	MRFI S.A.	78360
Jeddilux S.A.	78368	MVM Lux Sicav	78360
Jeddilux S.A.	78368	Newport Investments S.A.	78365
Kartalas Group S.A.	78382	Northern Digital S. à r.l.	78359
Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l.	78382	Orion Two S.A.	78362
Kwaki S.à r.l.	78382	Paytec Industries S.à r.l.	78362
Lactinvest S.A.	78339	Shunter Corporation S.A.	78383
Lamsteed S.A.	78340	Sipalux S.A., SPF	78360
Laude Invest II S.à r.l.	78346	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	78362
Laude Invest I S.à r.l.	78346	Telewatch International S.A.	78364
LIPP 1 S.à r.l.	78363	The Lilith Project S.à r.l.	78365
LIPP 2 S.à r.l.	78346	Tom L'Artisan du Cheveu	78365
Logico S.A.	78341	Valona Finance S.A. - SPF	78338
Luxembourg Engineering and Application Services S.A.	78345	VG Sicav II	78341
Lyrane Invest S.A.	78339	Volga Resources S.A	78345
Marnatmaj Holding S.A.	78338	VR Nürnberg (IPC)	78340
M & C Digital Services S.A.	78348	WVB	78341

Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Extraordinary General Meeting convened on July 20th, 2011 was not able to validly deliberate on the items on the agenda as the requested proportion of the capital was not reached.

The Shareholders are hereby convened to attend to the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

To be held at the registered office on *August 22nd, 2011* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Cancellation of the nominal value of the capital shares;
2. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the company's articles of association to read as follows: "The corporate capital is set at SIX MILLION POUNDS (6,000,000.00 £) represented by THREE HUNDRED THOUSAND (300.000) Shares without par value;
3. Replacement of four (4) old shares with a par value of five pounds (5.- £) each by one (1) new share without par value;
4. Decrease of the corporate capital of the company by an amount of five million eight hundred thousand pounds (5,800,000.00 £) so as to reduce it from its present amount of six million pounds (6,000,000.00 £) to an amount of two hundred thousand pounds (200,000.00 £) by reduction of the accounting value of all shares and reimbursement to the shareholders, proportionally to their holding in the company;
5. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the company's articles of association;
6. Amendment of the article 5 of the company's articles of association by deletion of paragraphs 2 to 4 relating to the authorized capital;
7. Reduction of the legal reserve to an amount equal to 10 % of the new corporate capital, being twenty thousand pounds (20,000.00 £), by setting the surplus aside to a free reserve;
8. Approval of the restated Articles of Incorporation;
9. Any other business.

The Shareholders are advised that this second General Meeting will be authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be, according to the article 67 of the Law on Commercial Companies, as amended.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011100490/565/33.

Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.436.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 août 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011102167/795/20.

Millet S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 août 2011 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du liquidateur.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009 et 2010.
3. Décharge au liquidateur.
4. Divers.

*Le Liquidateur.*Référence de publication: 2011102166/795/15.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

—

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 28 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 août 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011102168/795/19.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 24 juin 2011 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2011 à 11h00 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011088677/755/17.

**ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV-FIS will be held at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret on 8 August 2011 at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Managers and the independent auditor.
2. Approval of the Statement of net assets and of the statement of operations as per 31 December 2010.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

To be admitted to the general meeting, bearer shareholders are required to deposit their securities at the headquarters and branches of ING Luxembourg and to express their intention to attend the general meeting at five clear days before the Meeting.

The Board of Managers.

Référence de publication: 2011102170/755/22.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 août 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011102169/795/20.

VR Nürnberg (IPC), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VR Nürnberg (IPC) modifié au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089821/11.

(110100799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

The annual general meeting was slightly postponed and shall not be held at its statutory date being 26th July, 2011.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on 1st August, 2011 at 2.00 p.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31st March, 2011
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st March, 2011
5. Statutory nominations i.e:
 - Appointment of Arnaud Bouteiller and Franco Tullio Bertoni as Directors subject to the Luxembourg Supervisory Authority's approval
 - Renewal of mandates of Sylvain Feraud, Alessandro Castagnetti and Margherita Balerna Bommartini as Directors
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31st March, 2011 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011096323/755/32.

WVB, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de WVB modifié au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091864/11.

(110103856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Logico S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011073601/10.

(110081640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 11 août 2011 à 16.00 heures au siège de la société à Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société;
5. Démission du réviseur d'entreprises agréé, nomination d'un réviseur d'entreprises agréé en remplacement;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011102171/832/19.

Emcor Luxembourg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.341.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le vendredi 29 juillet 2011 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2010 et du compte de profits et pertes y relatifs; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011092130/34/18.

Fondation Helping Hand, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg G 213.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) Helping Hand, Association sans but lucratif, établie et ayant son siège social au 140, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, Luxembourg

Représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

2) Martinus Heinsius, demeurant au 6, Teniersdrees Jezus -Eik, D-3090 Overijse, Belgique représenté par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Overijse.

Lesdites procurations, signées par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une Fondation conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif qu'ils déclarent créer et constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège. La Fondation prend la dénomination de FONDATION HELPING HAND. Son siège est à L-1521 Luxembourg - 140, rue Adolphe Fischer.

Art. 2. Objet. La Fondation Helping Hand a pour but l'intégration et l'autonomie de la personne handicapée ainsi que l'aide à la réhabilitation des personnes atteintes dans leur intégrité physique, mentale et/ou sociale ou en situation de dénuement sur le territoire du Grand-duché du Luxembourg ou dans les régions où le besoin s'en fait sentir.

Parmi les principales actions que la Fondation soutient figurent en premier lieu celles qui:

- visent la réadaptation fonctionnelle des personnes atteintes dans leur intégrité physique dans les pays moins les moins favorisés à travers le monde.

- visent l'éducation spécialisée ou non, l'aide psychologique, la réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées des pays les moins favorisés à travers le monde

- contribuent à la prévention des handicaps dans les domaines médicaux (campagne de sensibilisation, vaccinations, soutien psychologique), scientifiques (programme de recherche), sociaux (politique de protection de l'enfance, programmes de déminage, etc...) et politico-institutionnel (campagne contre les mines antipersonnel).

- visent l'information, la sensibilisation, et l'éducation du public luxembourgeois à la problématique du handicap au Grand-duché de Luxembourg et dans les pays moins les moins favorisés à travers le monde.

- s'efforcent d'impliquer la personne dans sa propre prise en charge et dans la reconnaissance de ses droits, et soutiennent les associations locales de personnes handicapées dans les pays éprouvés

La Fondation apporte également son soutien financier à des initiatives d'autres associations (privées ou publiques), au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est en relation avec le handicap, et par exemple celles d'Handicap International Luxembourg.

Dans ce contexte, la Fondation peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Patrimoine. Il est fait par la présente un premier apport en espèce de six cent deux mille sept cent quarante deux euros et soixante six cents (EUR 602,742.66) et en titres de trois cent quatre vingt dix sept mille quatre cent soixante neuf euros et soixante sept cents (EUR 397,469.67), soit un montant total titres plus espèces de un million deux cent douze euros trente trois cents (EUR 1,000,212.33) tel que confirmé par la banque au 29 décembre 2010.

Les recettes de la Fondation comprennent, conformément à l'article 36 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif:

a) des dons, donations, et legs qu'elle pourra recevoir dans les conditions des articles 16 et 36 de la loi précitée du 21 avril 1928,

b) des subventions de l'Etat, des communes, des établissements publics, de tout organisme privé,

c) des revenus du patrimoine qu'elle possède,

d) de façon plus générale de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Art. 5. Administration. L'administration de la Fondation est confiée à un conseil d'administration, dénommé ci-après le «Conseil», composé d'un minimum de trois et d'un maximum de dix membres, qui sont obligatoirement des personnes physiques, Les premiers membres du Conseil sont les suivants:

- M. Martinus Hensius, belge, retraité, demeurant au 6, Teniersdrees, Jezus -Eik, D-3090 Overijse, Belgique,

- M. Pierre Delandmeter, belge, avocat à la Cour, demeurant au 20, rue de Stohlbour, L-6181 Luxembourg, Luxembourg,

- M. Dominique Moinil, belge, cadre de banque, demeurant au 71, rue du Pannebourg, B-6700 Waltzing, Belgique,

- M. Martin Lagneau, belge, directeur d'Handicap International Luxembourg, demeurant au 84, rue des Champs Elysées, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Les premiers membres du Conseil ainsi désignés pourront désigner des administrateurs additionnels.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans. Les mandats sont renouvelables. En cas d'expiration d'un mandat ou de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu, selon les cas, à un renouvellement ou à un remplacement conformément aux règles ci-après.

Le(s) nouvel(nouveaux) administrateur(s) est(sont) proposé(s) par le président et élu(s) par voie de cooptation à la majorité par les membres du conseil d'administration en fonction, étant entendu que l'administrateur dont le mandat expire ne peut pas participer à la cooptation qui le concerne.

Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un administrateur dont le mandat n'est pas expiré, le remplaçant achève le mandat de son prédécesseur.

Art. 6. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation, la représentation dans les actes judiciaires et extrajudiciaires et l'accomplissement de tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet, conformément à l'article 36 de la loi du 21 avril 1928.

Il promeut la Fondation et accepte les donateurs et les donations dans le cadre des règles qu'il détermine; il arrête le programme de la Fondation et décide des contributions à allouer dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Fondation; il décide du placement des fonds de la Fondation dans un but de gestion des avoirs. Il décide de la manière de disposer des fonds et des revenus des fonds en vue de la réalisation de l'objet de la Fondation. Il peut mettre en place des patrimoines d'affectation pour suivre une politique particulière d'emplois/ressources sur des programmes particuliers avec des objectifs donateurs particuliers.

Les pouvoirs énumérés ci-dessus sont énonciatifs et non limitatifs.

Le Conseil pourra se faire assister d'un ou de plusieurs mandataires, conseillers, gestionnaires, prestataires ou comités consultatifs externes.

Art. 7. Procédure. Le Conseil élit dans son sein un président et un trésorier; le Conseil peut procéder à d'autres nominations en son sein ou en externe, selon les besoins de la Fondation.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le président ou par deux administrateurs; les réunions du Conseil sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le membre le représentant. Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée avec présence ou représentation obligatoire du président ou du membre le représentant. Les administrateurs absents peuvent donner, par écrit, mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus qu'un seul de ses collègues.

Lors des réunions, les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. En principe, les réunions font l'objet d'un procès-verbal signé par le président ou son représentant.

Les administrateurs peuvent également valablement prendre une résolution par écrit signée par tous les administrateurs en cas d'urgence.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 8. Exercice et Délégation des pouvoirs. La Fondation est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du Conseil; si le président est empêché, il est remplacé par son fondé de pouvoir.

Le Conseil peut déléguer par écrit la gestion journalière des affaires de la Fondation ou toute autre affaire à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, physiques ou morales. Les délégués et mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites des pouvoirs qui leur sont octroyés par le Conseil.

Art. 9. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence ce jour même, pour se terminer le trente et un décembre 2010.

Art. 10. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le Conseil arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant. Les administrateurs d'une fondation sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leur compte et leur budget chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice.

Le compte et le budget sont publiés dans le même délai au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (L. 19 décembre 2002) conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil, statuant à la majorité des trois quarts (3/4) et soumise aux mêmes formalités que le présent acte.

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de la Fondation, la liquidation en sera effectuée par le(s) liquidateur(s) qui sera/ seront désigné(s) à cet effet par le Conseil.

Le patrimoine net restant sera transféré à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue agréée par le Conseil.

Approbation

Le présent acte de constitution est soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à l'article 30 de la loi du 21 avril 1928.

La Fondation ne jouira de la personnalité civile que du moment où ses statuts seront approuvés par arrêté grand-ducal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/290. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Approbation

La création de la fondation dénommée «FONDATION HELPING HAND» a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 avril 2011.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011070485/136.

(110077762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Volga Resources S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Pursuant to a notarial deed dated 24 May 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 30 May 2011, Volga Resources I S.A. merged, by absorption, into Volga Resources SICAV-SIF S.A., with the latter being the surviving entity. Thereafter, the merged entity changed its name to Volga Resources S.A. (the "Company") and was converted into a securitization company.

According to the last articles of incorporation of Volga Resources SICAV-SIF S.A. dated 04 March 2010, the financial statements as at 31 December 2010 of said company should have been approved by an Annual General Meeting of the Company on 11 April 2011, that is to say before the date of the merger.

Unfortunately the financial statements were not available at that time.

The financial statements of the Company as at 31 December 2010 will thus be approved after the merger by an Annual General Meeting of the shareholders of the Company dated 29 July 2011.

We are pleased to hereby invite you to such

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company to be held at the registered office on 29 July 2011 at 11.00 a.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. approval of the date of the Annual General Meeting of shareholders;
2. presentation of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
3. presentation and approval of the financial statements as at 31 December 2010;
4. allocation of the results;
5. discharge to be granted to the members of the Board of Directors and to the Independent Auditor for the financial year ending on 31 December 2010;
6. renewal of the mandate of the Independent Auditor until the following general meeting closing the accounts of the company as at 31 December 2011;
7. miscellaneous.

The holders of bearer shares are obliged, in order to be admitted to the Annual General Meeting, to deposit their share certificate(s) with an authorized institution at least three business days prior to the date of the meeting. The authorized institution will deliver a blocking share certificate noticing the unavailability of the share certificate(s) registered in account until the date of the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A shareholder entitled to attend and vote at the Annual General Meeting of the shareholders of the Company may appoint a proxy, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company, to attend and vote instead of him/her. Shareholders who are not able to attend the Annual General Meeting of the shareholders of the Company are requested to execute a proxy form and return it to the Company's registered address.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011097195/795/40.

Luxembourg Engineering and Application Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9515 Wiltz, 100, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Référence de publication: 2011073602/10.
(110081636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011073586/11.
(110081210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011073587/11.
(110081211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 139.276.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of June.
Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LIPP Holdco 1 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP 2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139276, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1627 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of five hundred and eighty-three thousand seven hundred and sixteen pounds sterling (583'716.- GBP) so as to raise it from its amount of six hundred and ninety-four thousand one hundred and ninety pounds sterling (694'190.- GBP) up to an amount of one million two hundred and seventy-seven thousand nine hundred and six pounds sterling (1,277'906.- GBP) by the issue of five hundred and eighty-three thousand seven hundred and sixteen (583'716) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The contribution of five hundred and eighty-three thousand seven hundred and sixteen pounds sterling (583'716.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at one million two hundred and seventy-seven thousand nine hundred and six pounds sterling (1'277'906.- GBP) divided into one million two hundred and seventy-seven thousand nine hundred and six (1'277'906) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«LIPP Holdco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP 2 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139276, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1627 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 16 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent seize Livres Sterling (583.716.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (694.190.- GBP) à un million deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent six Livres Sterling (1.277.906.- GBP) par l'émission cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent seize (583.716) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent seize Livres Sterling (583.716.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent six Livres Sterling (1.277.906.- GBP) divisé en un million deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent six (1.277.906) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7925. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011099418/95.

(110112493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

M & C Digital Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 73.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073604/9.

(110081170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

M&C Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073605/9.

(110081169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Milestone Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.695.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073610/9.

(110081656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

E-Capital Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.969.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Tiadrem Finance S.A., a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de l'Aviation 38, 1150 Brussels, Belgium and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0477.344.819;

here represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 April 2011.

2- Fyberco S.A., a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Bel-Air 39, 1180 Brussels, Belgium and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0463.543.697;

here represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 April 2011.

3- Telos Equity S.P.R.L., a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Winston Churchill 28/19, 1180 Brussels, Belgium and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0816.602.319;

here represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 April 2011.

4- BabEric B.V.B.A., a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Lanestraat 42, 3090 Overijse, Belgium and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0864.497.157;

here represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 26 April 2011.

Such power of attorneys, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is E-Capital Partners (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to act as the managing general partner of one or several investment companies or assimilated entities in which it holds participations and/or shares, whether organised as an investment company in risk capital governed by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, or otherwise.

3.2. The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and carry out the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

6.3. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.7. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers which constitutes the Board. Each manager shall be appointed either as A or B manager by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers B need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a general meeting of the shareholders or by way of a circular resolution of the shareholders representing two-thirds of the share capital.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least 65 % (sixty five per cent) of A managers and one (1) B manager. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast including at least 65 % (sixty-five per cent) of A managers and one (1) B manager. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholder circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than two-thirds of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholder Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than two-thirds of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholder Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholder Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations, and the institution of statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any, is therefore suppressed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted (i) by at least one-half of the shareholders and (ii) by shareholders holding at least three quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The shareholders determine how the surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is disposed of among them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholder Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholder Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. Reference is made to the provisions of any shareholders' agreement as the case may be and as legally permitted for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

16.5. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable laws (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of Luxembourg applicable laws (including the Law), any agreement entered into between the shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing parties, represented as stated here above, declare to have subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

- 1) Tiadrem Finance S.A., above named, subscribes for three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares.
- 2) Fyberco S.A., above named, subscribes for three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares.
- 3) Telos Equity SPRL, above named, subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares.
- 4) BabEric BVBA, above named, subscribes for three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares.

The said shares having all been fully paid up by payment in cash, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(A) A managers:

a. Tiadrem Finance S.A. represented by its permanent representative Mr Jérôme Lamfalussy, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de l'Aviation 38, 1150 Brussels, Belgium, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0477.344.819;

b. Fyberco S.A. represented by its permanent representative Mr Yvan Jansen, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Bel-Air 39, 1180 Brussels, Belgium, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0463.543.697;

c. Telos Equity SPRL represented by its permanent representative Mr Yves Trouveroy, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Winston Churchill 28/19, 1180 Brussels, Belgium, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0816.602.319; and

d. BabEric BVBA represented by its permanent representative Mr Eric van Zuijlen, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at Lanestraat 42, 3090 Overijse, Belgium, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0864.497.157.

(B) B manager:

a. Claude Crauser, Manager, born on 22 April 1981 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representatives of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1- Tiadrem Finance S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue de l'Aviation 38, 1150 Bruxelles, Belgique immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.344.819,

ici représentée par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011.

2- Fyberco S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue Bel-Air 39, 1180 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.543.697,

ici représentée par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011.

3- Telos Equity SPRL, une société privée à responsabilité limitée constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue Winston Churchill 28/19, 1180 Bruxelles, Belgique immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0816.602.319,

ici représentée par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011.

4- BabEric BVBA, une société constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Lanestraat 42, 3090 Overijse, Belgique immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0864.497.157,

ici représentée par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer tel qu'il suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est E-Capital Partners (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés d'investissement ou véhicules assimilés dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales, constituées sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, ou autre.

3.2. La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et assurer la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance qui constitue le Conseil. Chaque gérant sera nommé soit en tant que gérant A ou B par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants B n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une assemblée générale des associés ou par le biais d'une décision circulaire des associés représentant deux tiers du capital social.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un (1) gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins 65% des gérants A et un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins 65% des gérants A et un (1) gérant B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de deux tiers du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours calendriers avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de deux tiers du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq, le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables, et l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) est alors supprimée.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée (i) par au moins la moitié des associés et (ii) par des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Les associés déterminent comment le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est réparti entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à tout pacte d'associés dans la mesure où la loi le permet.

16.5. Pour tous les points non expressément prévus par ces Statuts ou par tout pacte d'associés, il est fait référence aux lois en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les comparantes représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société comme suit:

1) Tiadrem Finance S.A., tel que précédemment mentionné, souscrit à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales.

2) Fyberco S.A., tel que précédemment mentionné, souscrit à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales.

3) Telos Equity SPRL, tel que précédemment mentionné, souscrit à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales.

4) BabEric BVBA, tel que précédemment mentionné, souscrit à trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales.

Lesdites parts sociales ayant été entièrement libérées par le biais d'apports en numéraire, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(A) Gérants A:

a. Tiadrem Finance S.A. représentée par son représentant permanent Mr Jérôme Lamfalussy, une société constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue de l'Aviation 38, 1150 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.344.819;

b. Fyberco S.A. représentée par son représentant permanent Mr Yvan Jansen, une société constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue Bel-Air 39, 1180 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.543.697;

c. Telos Equity SPRL représentée par son représentant permanent Mr Yves Trouveroy, une société constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Avenue Winston Churchill 28/19, 1180 Bruxelles, Belgique immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0816.602.319; and

d. BabEric BVBA représentée par son représentant permanent Mr Eric van Zuijlen, une société constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social au Lanestraat 42, 3090 Overijse, Belgique immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0864.497.157.

(B) Gérant B:

a. Claude Crauser, Manager, né le 22 avril 1981 à Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des mandataires des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Tbatou, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/942. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071185/551.

(110078700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Mira Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 35, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 154.282.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 25 mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011073622/12.

(110081559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.721.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011073630/13.

(110081363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073621/10.

(110081278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Milestone Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.695.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073611/9.

(110081845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073624/10.

(110081629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Modene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 122.630.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011073625/11.

(110081490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

MRFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073627/9.

(110081947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ PRIVATBANK S.A.

für MVM LUX SICAV

Référence de publication: 2011073628/11.

(110081571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Sipalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.925.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf du mois de juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») des actionnaires de la société anonyme SIPALUX S.A., SPF avec siège social au 3, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.925 constituée par un acte notarié du 24 octobre 1983, publié au Mémorial C numéro 354 du 1^{er} décembre 1983 (la «Société» ou la «Société à Absorber»).

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire Francis Kessler, en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 195 du 1^{er} février 2011. (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire, Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A. avec siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, à L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69 308 (la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société: les «Sociétés appelées à fusionner») le 28 mars 2011 dans lequel les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante proposent d'effectuer une fusion selon la

procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (la «Loi») entre la Société et la Société Absorbante, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société seront acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel; (b) la Société, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les actions du capital de la Société seront annulées en échange d'actions dans la Société Absorbante d'après le ratio d'échange retenu au projet de fusion, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 8 avril 2011, et publié au Mémorial C, numéro 727 du 15 avril 2011 (le «Projet de Fusion» et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, ensemble avec les rapports écrits et détaillés conformément à l'article 265 de la Loi par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner.

VI. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;
2. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de la Société Absorbante en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la Société Absorbante absorbe par voie de fusion la Société et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la Société Absorbante;
3. Renonciation à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
5. L'Annulation des actions de la Société et constatation que la Société cesse d'exister, étant dissoute sans liquidation;
6. Constatation de la réalisation de la Fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la date d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner en date du 28 mars 2011 et du Projet de Fusion et (b) que tous les actionnaires des sociétés appelées à fusionner ont eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels ainsi que (iii) les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner et (iv) les rapports des conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 267 de la Loi.

Deuxième Résolution

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à statuer en date de ce jour, approuve la Fusion, l'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

En conséquence de cette décision, l'ensemble du patrimoine de l'actif et le passif de la Société sera acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel.

Troisième Résolution

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante approuve la Fusion, l'Assemblée Générale constate que la Société, en application de la Loi, cessera d'exister de plein droit et, conformément à l'article 274 de la Loi, les actions représentant le capital de la Société seront annulées en échange d'actions dans la Société Absorbante, par application de taux d'échange prévu par le Projet de Fusion.

Dans la mesure où le passif de la Société a été entièrement transféré à la Société Absorbante, la Société est dissoute de plein droit sans procédure de liquidation par application de la Loi.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale décide de constater que la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à approuver la Fusion, et décide d'ap-

prouver que la Société Absorbante reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 30 juin 2011 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera pas effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à 2.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Henryron, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8777. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100403/111.

(110113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Orion Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073642/10.

(110081285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Paytec Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073645/10.

(110081283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAURUS EURO RETAIL II INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011073722/11.

(110081377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

LIPP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.279.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LIPP Holdco 1 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139279, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1619 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 8 February 2011, published in the Mémorial C, , Recueil des Sociétés et Associations, number 903 of 5 May 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of three hundred and seventy-nine thousand thirty-two pounds sterling (379'032.- GBP) so as to raise it from its amount of two million two hundred and thirty-six thousand three hundred and fourteen pounds sterling (2'236'314.- GBP) up to an amount of two million six hundred and fifteen thousand three hundred and forty-six pounds sterling (2'615'346.- GBP) by the issue of three hundred and seventy-nine thousand thirty-two (379'032) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of three hundred and seventy-nine thousand thirty-two pounds sterling (379'032.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. “The subscribed capital is fixed at two million six hundred and fifteen thousand three hundred and forty-six pounds sterling (2'615'346.- GBP) divided into two million six hundred fifteen three hundred and forty-six (2'615'346) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«LIPP Holdco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139279, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1619 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 5 mai 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (379.032.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente-six mille trois cent quatorze Livres Sterling (2.236.314.- GBP) à deux millions six cent quinze mille trois cent quarante-six Livres Sterling (2.615.346.- GBP) par l'émission de trois cent soixante-dix-neuf mille trente-deux (379.032) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de trois cent soixante-dix-neuf mille trente-deux Livres Sterling (379.032.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à deux millions six cent quinze mille trois cent quarante-six Livres Sterling (2.615.346.- GBP) divisé en deux millions six cent quinze mille trois cent quarante-six (2.615.346) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7924. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011098511/94.

(110112449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Telewatch International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073725/10.

(110081866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

The Lilith Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 69.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073726/10.

(110081907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Tom L'Artisan du Cheveu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 48.914.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011073728/11.

(110081554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Itility s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 143.012.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073577/10.

(110081940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 69.308.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf du mois de juin,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») des actionnaires de la société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A. avec siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, à L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.308, constituée par un acte notarié du 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 22 juin 1999. (la «Société» ou la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 24 octobre 2009. (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire, Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que les 12 (douze) actions de type A et 1 (une) action de type B représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la société anonyme SIPALUX S.A., SPF avec siège social au 3, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.925 (la «Société à Absorber» et ensemble avec la Société: les «Sociétés appelées à fusionner») le 28 mars 2011 dans lequel les conseils d'administration de la Société et de la Société à Absorber proposent d'effectuer une fusion selon la procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») entre la Société et la Société à Absorber, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société à Absorber seront acquis par la Société par transmission à titre universel; (b) la Société à Absorber, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les actions du capital de la Société à Absorber seront annulées en échange des actions dans la Société d'après le ratio d'échange retenu au projet de fusion, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 8 avril 2011, et publié au Mémorial C, numéro 727 du 15 avril 2011 (le «Projet de Fusion» et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, ensemble avec les rapports écrits et détaillés conformément à l'article 265 de la Loi par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner.

VI. Que les actionnaires de la Société à Absorber, par résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de cette société tenu par devant le notaire instrumentaire en date de ce jour ont déjà valablement pris la décision de fusionner la Société à Absorber avec la Société.

VII. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Abolition de la valeur nominale des actions de la Société et remplacement des 12 (douze) actions de type A par 120.000.000 (cent vingt millions) d'actions nouvelles de type A et de l'action de type B par 10.000.000 (dix millions) d'actions nouvelles de type B.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

3. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de la Société à Absorber en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la Société absorbe par voie de fusion la Société à Absorber et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société à Absorber, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la Société;

4. Renonciation à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

5. Suite aux décisions de fusion, émission de 6.162.037 (six millions cent soixante deux mille et trente-sept) actions nouvelles de type A et augmentation du capital de la Société à concurrence de 16.637.500,-(seize millions six cent trente-sept mille cinq cents) euros pour le porter de son montant actuel de 32.500 (trente deux mille cinq cents) euros à un montant de 16.670.000 (seize millions six cent soixante-dix mille) euros représenté par 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de type A et 10.000.000 (dix millions) d'actions de type B, sans désignation de valeur nominale;

6. Allocation des nouvelles actions de la Société;

7. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;

8. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la dates d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 273(1) de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide d'abolir de la valeur nominale des actions de la Société et de remplacer les 12 (douze) actions de type A par 120.000.000 (cent vingt millions) d'actions nouvelles de type A et l'action de type B par 10.000.000 (dix millions) d'actions nouvelles de type B.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner en date du 28 mars 2011 et du Projet de Fusion et (b) que tous les actionnaires des sociétés appelées à fusionner ont eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels

ainsi que (iii) des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner et (iv) les rapports des conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 267 de la Loi.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer à un examen du Projet de Fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

Cinquième Résolution

Telle qu'envisagée par le Projet de Fusion et en application du ratio d'échange y contenu, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation du capital de la Société à concurrence 16.637.500,- (seize millions six cent trente-sept mille cinq cents) euros par l'émission de 6.162.037 (six millions cent soixante deux mille et trente-sept) actions nouvelles de type A pour porter le capital de son montant actuel de 32.500 (trente deux mille cinq cents) euros à un montant de 16.670.000 (seize millions six cent soixante-dix mille) euros représenté par 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de type A et 10.000.000 (dix millions) d'actions de type B, sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à Absorber étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 30 juin 2011 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion.

L'Assemblée Générale décide que les actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires de la Société à Absorber proportionnellement à leur participation dans cette société.

Ainsi, et en application du ratio d'échange contenu au Projet de Fusion, l'Assemblée Générale décide d'attribuer vingt-cinq (25) actions nouvelles de type A à l'actionnaire minoritaire de la Société à Absorber et 6.162.012 (six millions cent soixante-deux mille et douze) actions nouvelles de type A à l'actionnaire majoritaire de la Société à Absorber.

Sixième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 5 alinéa 1 (les autres alinéas de cet article demeurant inchangés) des statuts de la Société sera modifié comme suit dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à 16.670.000,- € (seize millions six cent soixante-dix mille euros) représenté par 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de type A et 10.000.000 (dix millions) d'actions de type B, sans désignation de valeur nominale.»

Dans sa version anglaise, l'article 5 alinéa 1 (les autres alinéas de cet article demeurant inchangés) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at 16.670.000,- € (sixteen million six hundred seventy thousand euro) represented by 126.162.037 (one hundred twenty six million one hundred sixty two thousand and thirty seven) A shares and 10.000.000 (ten million) B shares, without par value.»

Septième Résolution

L'Assemblée Générale décide de constater que, sans préjudice des dispositions de l'article 273 (1) de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers, la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'assemblée générale de la Société à Absorber, appelée à approuver la Fusion, et décide d'approuver que la date d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société sera le 30 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera pas effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales de sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à 6.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101174/143.

(110114810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Jeddilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 90.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073579/9.

(110081439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Jeddilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 90.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073580/9.

(110081440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Jeddilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 90.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073581/9.

(110081441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Inaer Bond MEP GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.500.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April.

Before Us M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. KKR Aviation Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.815, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on April 15th, 2011; and

2. INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.-F. Kennedy and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.881, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on April 15th, 2011. The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Definitions

"Accounts" means, the audited accounts of the Company for each Financial Year;

"Affiliate" shall mean, with respect to each Shareholder (i) the Ultimate Shareholder of each Shareholder (as specified below) and any company over which such Ultimate Shareholder has control (as this term is defined below); and (ii) any person managed by the General Partner which is managing the Ultimate Shareholder and any other person managed by a General Partner which belongs to the same company group as the General Partner which is managing the Ultimate Shareholder.

The Ultimate Shareholder for each Shareholder is specified below;

"Board Meeting" means any meeting of the Board of Directors of the Company;

"Board of Directors" or "Board" means with respect to the Company, the board of managers (gérants) of the Company;

"Business Day" means a day other than a Saturday or a Sunday, on which the major retail banks are open in Luxembourg, Alicante (Spain) and London (United Kingdom) for non-automated customer services;

"By-laws" means the articles of association of the Company, as amended, restated or supplemented from time to time in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement;

"Company" means Inaer Bond MEP GP S.à r.l.;

"Control" shall mean the possession by a person or by a General Partner of an investment fund, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of another person through (i) the exercise of more than half of the votes at a General Shareholders Meeting, (ii) the appointment of more than half of the members of the management board (if any), (iii) the appointment of more than half of the members of the supervisory board (if any), or (iv) in the case of a General Partner, the exclusive exercise of the discretionary management right over such person being an investment fund; whether directly or indirectly. For the avoidance of doubt, a "controlling person" shall mean any person who controls another person. The terms "controlling", "controlled by" and "under common control with" shall be construed accordingly, and the term "person" includes a partnership;

"Directors" means each of the managers (gérants) nominated by IH and the managers (gérants) nominated by KKR AI, considered collectively;

"Disposal" means a transfer of, gift of, assignment of, sale or pledge of, a granting of sub-participations over the Shares, legal arrangements putting any Shareholder into a fiduciary position with regard to its interest in the Shares or otherwise making the exercise of any Shareholder's rights in the Shares subject to approval by a third party (including any Affiliate of the Shareholder), or any other form of encumbering Shares, creating Security Interest thereon or other disposal of all, or any part of the Shares and the term "Dispose" shall be construed accordingly;

"Financial Year" means, in relation to the first Financial Year of the Company and each Subsidiary, the period commencing on its incorporation date and ending on 31 December and, in relation to any other Financial Year of the Company and each Subsidiary, the period commencing immediately after the end of the preceding Financial Year of the Company or Subsidiary and ending twelve (12) months thereafter or, if earlier, on the dissolution of the Company or Subsidiary;

"General Shareholders Meeting" means (i) in respect of the Company, each ordinary or extraordinary meeting of the Shareholders held, and (ii) in respect of the Subsidiaries, each ordinary or extraordinary meeting of their Shareholders or sole Shareholder, as applicable;

"IH" means International Helicopters S.à r.l. (anc. International Helicopters S.A.) a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.881,

"KKR AI" means KKR Aviation Investor S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 63, rue de Rollingergrund, Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.815;

"Ownership Interest" means, in respect of a Shareholder, that part of the share capital of the Company, which is legally and beneficially owned by such Shareholder and its Affiliates at any time;

"Security Interest" means any mortgage, charge, pledge, lien, right of set-off, hypothecation, assignment by way of security, encumbrance, usufruct or other form of security interest whatsoever, whether legal or equitable or otherwise, howsoever created or arising;

"Share Capital" means in respect of the Company, the issued and paid-up share capital of the Company from time to time, and with respect to the Subsidiaries the issued and paid-up share capital of each Subsidiary from time to time;

"Shareholder" means any shareholder of the Company from time to time;

"Shares" means the existing shares of the Company and any other future shares to be issued by the Company;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement to be entered into by the Shareholders of the Company in relation to the Company from time to time;

"Ultimate Shareholder" means, with respect to the Shareholders and for the purposes of the definition of "Affiliate": (i) INVESTINDUSTRIAL III L.P and/or INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P. for IH; and (ii) KKR European Fund III, Limited Partnership, and/or KKR Partners II (International) Limited Partnership, for KKR AI.

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. The name of the company is "Inaer Bond MEP GP S.à r.l." (the "Company").

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these By-laws (the "By-laws"), as well as the Shareholders' Agreement.

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred by a resolution of the Shareholders, acting in compliance with Article 11 and the provisions of the Law.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

4. Corporate purpose.

4.1 The purpose of the company to be incorporated is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

4.2 The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

4.3 The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the By-laws.

6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company and any restrictions on the Disposal of Shares described hereafter.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

7. Disposals.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

In addition, the Shareholder(s) shall observe the limitations on transfers, permitted transfers, syndication rights, drag-along and tag-along provisions, pre-emptive rights, deadlock provisions, which might by virtue of the Shareholders' Agreement be binding upon them

No Shareholder shall make any Disposal of its Shares, unless the Disposal is made in accordance with the provisions of this Article 7 and the Shareholders Agreement. Any Disposal of Shares contrary to the provisions of this Article 7 or the Shareholders' Agreement will be null and void.

III. Management - Representation

8. Appointment and Removal of directors.

8.1 Composition of the Board of Directors: the Company is managed by the Board of Directors composed of two (2) managers, appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Directors need not be Shareholders.

8.2 The Directors may appoint amongst themselves a chairman (the "Chairman") to the Board of Directors.

8.3 KKR AI shall nominate one (1) Director and IH shall nominate one (1) Director, for them to be appointed by the General Shareholders Meeting. The Shareholders undertake to use their reasonable endeavours to ensure that the Directors they nominate and exercise the duties of their position with the reasonable care and due diligence expected from a competent and professional business person and legal representative.

Any Director failing to comply with these By-laws will be removed immediately by the General Shareholders Meeting at the sole request of any of the Shareholder and the relevant Shareholder will nominate a new Director, which shall be appointed by the General Shareholders Meeting.

8.4 In the event that a Director resigns, waives, abandons or is removed from his/her position, the Shareholder who nominated him/her shall nominate a new Director to cover for the vacancy, which shall be appointed by the General Shareholders Meeting.

8.5 The Shareholders having the right to nominate a Director in the Company under this Article 8 (Management of the Company) shall be entitled at any time to replace the individual(s) or entity(ies) who hold the position(s) of Director and who, pursuant to this Article 8, has/have been nominated by the relevant Shareholder. For this purpose, the Shareholders undertake to vote their Shares to enable the removal and new appointment of the Director(s) by the relevant Shareholder.

8.6 The Directors shall not be entitled to any remuneration in their capacity as members of the Board of Directors unless otherwise agreed by the Shareholders.

9. Board of directors.

9.1 Powers of the Board of Directors

9.1.1 All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the present By-laws fall within the competence of the Board of Directors, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Directors, provided that the Board Meeting at which such delegation is approved is validly constituted on first call.

9.2 Procedure - Board Meetings

9.2.1 Board Meetings shall be held as often as the business of the Company so requires and whenever called by any Director.

9.2.2 Board Meetings shall be called by means of a written notice, by letter, electronic mail or fax, which must provide sufficient details of the agenda to be discussed. This notice shall be sent to each of the Directors to the address most recently provided to the Company at least five (5) Business Days before the date scheduled for the meeting; meetings may be held by conference call or video conference if all the Directors are present or duly represented and if each attendee recognises the identity of the rest of the attendees. The Board of Directors may adopt its resolutions in writing, without the need to hold a meeting.

9.2.3 When urgency reasons so require, it shall be sufficient to call the meeting with 2 calendar days in advance, in the same terms as in the preceding paragraph as regards the method to convene the meeting.

9.2.4 A Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board of Directors.

9.2.5 A Board of Directors meeting will be validly constituted when at least one (1) Director nominated by IH and one (1) Director nominated by KKR AI are present.

9.2.6 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting or, if no Chairman has been appointed, by all the Directors present or represented.

9.2.7 All decisions of the Board of Directors shall be made by absolute majority of votes.

9.2.8 Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.2.9 Circular resolutions signed by all the Directors (the Directors Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3 Other attendees

Each Shareholder, through the Directors appointed at its request, may invite up to 2 persons to attend in an observational capacity only at those meetings of the Board of Directors in which their presence may be reasonably advisable in the inviting Shareholders opinion. The inviting Shareholder shall inform the other of the proposed observer in a three (3) Business Days prior written notice to the date on which the Board Meeting will be held. Any observer shall be required to enter into a confidentiality agreement with the Company on terms reasonably required by the Board of Directors prior to attending any meetings of the Board of Directors.

9.4 Representation

9.4.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any one (1) Director.

9.4.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

10. Liability of the directors. The Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the By-laws and the Law.

IV. Shareholder(s)

11. General shareholders meetings and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the Shareholders are adopted at a General Shareholders Meeting or unanimous resolutions may be passed in writing by circulation without the need of a formal meeting, whether by post or fax/email, subject to the provisions of the Law and the express acceptance and effective participation of all Shareholders in this procedure. (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the By-laws. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Shareholders Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each Share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 A General Shareholders Meeting of the Company will be convened at least once a year as an ordinary General Shareholders Meeting within six (6) months following the end of each Financial Year, in order to approve the Accounts of the Company for the previous Financial Year, or to discuss any other issues within its remit.

11.2.2 A General Shareholders Meeting shall be called at any other time as an extraordinary meeting whenever a Shareholders' resolution is required under the provisions of the Shareholders' Agreement or by Law, if called by a resolution of the Board of Directors or any Shareholder with (or group of Shareholders holding (collectively) an Ownership Interest of more than 50%, in accordance with the Law.

11.3 Procedure for General Shareholders Meetings

11.3.1 General Shareholders Meetings shall be deemed to be called in due form if the notice containing the agenda for the General Shareholders Meeting has been by fax, or electronic mail, in addition to being sent by registered letter to all Shareholders at the address most recently provided to the Company as registered in the Shareholders' register of the Company. The notice shall be given no later than fifteen (15) calendar days prior to the day of the meeting, if sent by way of fax or e mail. The notice shall be sent by registered letter forthwith and, in any event, with reasonable notice prior to the date when the General Shareholders Meeting is to take place, and in no event less than eight calendar days prior to the General Shareholders Meeting.

If all Shareholders are present or represented at the General Shareholders Meeting and agree to waive the above requirements of time and form, such requirements, may be dispensed.

11.3.2 General Shareholders Meetings shall be held at the Company's registered office or at any other place which all Shareholders (being all present or represented) agree to. Meetings can also be held by conference call and videoconfe-

rence, provided the procedure is acceptable to all the Shareholders and each attendee recognises the identity of the other attendees.

11.3.3 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Shareholders Meeting.

11.3.4 In case of representation, an attorney must present evidence satisfactory to the Chairman of the Board of Directors of its authority to act for and on behalf of the relevant Shareholder, which is consistent with the By-laws of the relevant Shareholder and the Company.

11.3.5 The Chairman of the Board of Directors shall chair the General Shareholders Meetings, unless another person is appointed to such post before proceeding to discuss the items on the agenda. The Chairman shall determine whether the meeting has a quorum according to the By-laws, the Shareholders' Agreement or applicable law.

11.4 Quorum and majority vote

11.4.1 Except as otherwise provided in these Articles or by the Law, the General Shareholders Meeting shall be validly constituted to discuss any matters within its remit, when, there are Shareholders on first call, present or represented, holding more than 75% of the Shares. The constitution of the meeting shall be valid on second call when (i) at least seven (7) Business Days have elapsed since the first call; and (ii) there are Shareholders, present or represented, holding at least 40% of the share capital of the Company.

11.4.2 Except as otherwise provided for in these Articles or by the Law, the General Shareholders Meeting shall resolve on the issues within its remit by a majority vote of the Share Capital that is either present or represented.

11.4.3 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

12. Sole shareholder. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Shareholders Meeting.

Any reference in the By-laws to the Shareholders and the General Shareholders Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2 Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the Director(s) and Shareholders towards the Company.

13.3 Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The Shareholders shall receive the annual Accounts of the Company promptly following the end of the Financial Year and in any event prior to 31 March of the following year.

13.5 Likewise, the Shareholders shall receive the audited annual Accounts of the Company as soon as possible and in no event later than five (5) months following the end of the Financial Year.

13.6 The General Shareholders Meeting of the Company shall approve the Annual Accounts within 6 months following the end of the Financial Year to which they relate.

13.7 The Annual Accounts of the Company shall be prepared in accordance with international generally accepted accounting principles, unless and to the extent that such accounting principles are not consistent with accounting principles generally accepted in Luxembourg, in which case the latter must be applied. In the event of doubt, a recommendation as to the applicable accounting principles will be sought from the external auditors as appointed in accordance with Article 15 of these By-laws.

13.8 The Company shall at all times maintain accurate and complete accounting and other financial records in accordance with the requirements of all applicable laws and generally accepted accounting principles applicable in Luxembourg.

14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by Law.

14.2 The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed two (2) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The Shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. In principle, no dividends shall be paid unless permitted by any applicable financing and in any case under unanimous agreement by Shareholders. It may allocate such balance to the payment of a dividend subject to the conditions of this Article 16.2, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions of Article 16.2 and under the following conditions:

- (a) interim accounts are drawn up by the Board of Directors;
- (b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (c) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the Shareholders. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

17. General provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Directors Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Directors meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Directors Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board of Directors by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the By-laws are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, the Shareholders' Agreement.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (EUR)
KKR Aviation Investor S.à r.l.	6,250	6,250
INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l.	6,250	6,250
Total	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the Articles of the Company each with such signature powers as set forth in the Articles:

Mr. Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KKR AVIATION INVESTOR S.à r.l., une société dûment constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.815, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2011; et

2. INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2011.

Lesquelles procurations après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Définitions

"Affilié" signifie, en ce qui concerne chaque Associé (i) l'Associé Ultime de chaque Associé (comme indiqué ci-dessous) et toute société dont l'Associé Ultime a le contrôle (ainsi que ce terme est défini ci-dessous); et (ii) toute personne gérée par l'Associé Commandité qui gère l'Associé Ultime et toute autre personne qui est gérée par un Associé Commandité qui appartient au même groupe de sociétés que l'Associé Commandité qui gère l'Associé Ultime Final.

L'Associé Ultime pour chaque Associé est indiqué ci-dessous;

"Assemblée Générale des Associés" signifie (i) en ce qui concerne la Société, chaque assemblée des Associés ordinaire ou extraordinaire tenue, et (ii) en ce qui concerne les Filiales, chaque assemblée des Associés ordinaire ou extraordinaire ou de l'Associé unique, tel qu'applicable;

" Associé" signifie tout associé de la Société à tout moment;

"Associé Ultime" signifie, en ce qui concerne les Associés et pour les besoins de la définition d'"Affilié": (i) INVESTINDUSTRIAL III L.P et/ou FNVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P. pour IH; et (ii) KKR European Fund III, Limited Partnership et/ou KKR Partners II (International) Limited Partnership, pour KKR AI;

"Capital Social" signifie en ce qui concerne la Société, le capital social émis et libéré de la Société à tout moment, et en ce qui concerne les Filiales le capital social émis et libéré de chaque Filiale à tout moment;

"Comptes" signifie les comptes audités de la Société pour chaque Exercice Social;

"Conseil de Gérance" ou "Conseil" signifie en ce qui concerne la Société, le conseil de gérance de la Société;

"Contrôle" signifie la possession par une personne ou par l'Associé Commandité d'un fonds d'investissement, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion, les politiques ou activités d'une autre personne par le moyen de (i) l'exercice de plus de la moitié des votes à l'Assemblée Générale des Associés, (ii) la nomination de plus de la moitié des membres du conseil de direction (le cas échéant), (iii) la nomination de plus de la moitié des membres du conseil de surveillance (le cas échéant), ou (iv) dans le cas d'un tel Associé Commandité, l'exercice exclusif du droit de gestion discrétionnaire sur une personne qui est un fonds d'investissement, directement ou indirectement. Pour éviter tout doute, une « personne contrôlant » signifie toute personne qui contrôle une autre personne. Les termes "contrôlant", "contrôlée par" et "sous le même contrôle que" seront interprétés de la même manière, et le terme "personne" inclus une société en commandite (partnership);

"Disposition" signifie un transfert, une donation, une cession, une vente, un gage, l'allocation d'une sous-participation sur les Parts Sociales, un accord légal mettant un Associé dans une position fiduciaire du fait de son intérêt sur les Parts ou toute autre action soumettant l'exercice des droits des Associés sur les Parts Sociales à l'approbation d'un tiers (y compris tout Affilié de l'Associé), ou toute autre forme de charge sur les Parts Sociales, la création de Sûreté sur les Parts Sociales ou toute autre disposition de tout ou partie des Parts Sociales et le terme "Disposer" sera interprété conformément;

"Exercice Social" signifie, en ce qui concerne le premier Exercice Social de la Société et de chaque Filiale, la période commençant à la date de sa constitution et se terminant le 31 décembre, et en ce qui concerne tout autre Exercice Social de la Société et de chaque Filiale, la période commençant immédiatement après la fin de l'Exercice Social précédant de la Société ou Filiale et se terminant douze (12) mois après ou, si cela se produit plus tôt, à la dissolution de la Société ou Filiale;

"Gérants" signifie chacun des gérants proposés par IH et des gérants proposés par KKR AI, considérés collectivement;

"IH" signifie International Helicopters S.à r.l. (anc. International Helicopters S.A.) une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881,

"Jour Ouvrable" signifie un jour autre qu'un samedi ou dimanche, où les principales banques de détails sont ouvertes au Luxembourg, à Alicante (Espagne) et à Londres (Royaume-Uni) pour la prestation de services non automatisés à la clientèle;

"KKR AI" signifie KKR Aviation Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.815;

"Pacte d'Associés" signifie tout pacte d'associés qui sera conclu par les Associés de la Société en ce qui concerne la Société de temps en temps;

"Participation" signifie, en ce qui concerne un Associé, la part du capital social de la Société, dont cet Associé et ses Affiliés sont légalement les propriétaires et les bénéficiaires à tout moment;

"Parts Sociales" signifie les parts sociales existantes de la Société et toutes autres parts sociales futures à émettre par la Société;

"Réunion du Conseil de Gérance" signifie toute réunion du Conseil de Gérance de la Société;

"Société" signifie Inaer Bond MEP GP S.à r.l.;

"Statuts" signifie les statuts de la Société, tels que modifiés, refondus ou complétés à tout moment conformément aux stipulations du Pacte d'Associés; et

"Sûreté" signifie toute hypothèque, charge, gage, privilège, droit de compensation, garantie, transfert par le moyen d'une sûreté, engagement, usufruit ou toute autre forme de sûreté quelle qu'elle soit, légale ou équitable ou autre, quelle que soit la façon dont elle a été créée ou qu'elle se manifeste.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1. Dénomination. Le nom de la société est "Inaer Bond MEP GP S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les présents statuts (les "Statuts"), ainsi que par le Pacte d'Associés.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré par décision des Associés, agissant en conformité avec l'Article 11 et les dispositions de la Loi.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4. Objet social.

4.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile qui est directement ou indirectement liée à l'accomplissement de son objet.

4.3 La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social. Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la société restera toujours dans les limites établies par la loi.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société et toute restriction à la Disposition des Parts Sociales décrite ci-après.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

7. Dispositions.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

De plus, l' (les) Associé(s) devra (ont) observer des restrictions des transferts, des transferts autorisés, les droits de syndication, des clauses de sortie conjointe, des droits préférentiels de souscription, des clauses/dispositions relatives aux situations de blocage, qui peuvent engager la Société en raison du Pacte des Associés.

Aucun Associé ne fera de Disposition de ses Parts Sociales, sauf si la Disposition est effectuée en conformité avec les dispositions de l'Article 7 et le Pacte d'Associés.

Toute Disposition de Parts Sociales effectuée en violation des dispositions de cet Article 7 ou le Pacte d'Associés seront nulles et non-avenues.

III. Gestion - Représentation

8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 Composition du Conseil de Gérance: la Société est gérée par le Conseil de Gérance composé de deux (2) gérants, désignés par résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés.

8.2 Les Gérants peuvent élire parmi eux un Président du Conseil de Gérance.

8.3 KKR AI proposera un (1) Gérant et IH en proposera un (1) Gérant, afin qu'ils soient désignés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés s'engagent à exercer leurs efforts raisonnables afin de s'assurer que les Gérants qu'ils proposent exercent leurs fonctions avec la diligence et le professionnalisme requis d'un homme d'affaires et représentant légal compétent et professionnel.

Tout Gérant qui ne respecterait pas ces Statuts sera immédiatement démis de ses fonctions par l'Assemblée Générale des Associés à la seule demande de l'un des Associés et l'Associé concerné proposera un nouveau Gérant, qui sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

8.4 Dans l'éventualité où un Gérant démissionne, renonce, abandonne ou est démis de sa fonction, l'Associé qui l'a proposé proposera un nouveau Gérant pour pallier cette carence, qui sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

8.5 Les Associés ayant le droit de proposer un Gérant de la Société suivant cet Article 8 (Gestion de la Société) aura le droit à tout moment de remplacer le ou les individu(s) ou entité(s) qui exercent la fonction de Gérant et qui, d'après cet Article 8, a/ont été proposé par l'Associé concerné. Dans ce but, les Associés s'engagent à voter leurs Parts Sociales afin de permettre la révocation et la désignation du/des Gérant(s) par l'Associé concerné.

8.6 Les Gérants n'auront pas droit à une rémunération quelconque en leur capacité de membres du Conseil de Gérance sauf convention contraire des Associés.

9. Conseil de gérance.

9.1 Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques, sous réserve que la Réunion du Conseil de Gérance à laquelle une telle délégation a été approuvée est valablement constituée à la première convocation.

9.2 Procédure - Réunion du Conseil de Gérance

9.2.1 Les Réunions du Conseil de Gérance doivent être tenues aussi souvent que les besoins de la Société l'exigent et à chaque fois que l'un (1) des Gérants les convoque.

9.2.2 Les Réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par l'envoi d'une convocation écrite, par lettre, par e-mail ou par facsimile, devant fournir des informations suffisantes sur l'ordre du jour devant être discuté. Cette convocation sera envoyée à chacun des Gérants à l'adresse fournie à la Société le plus récemment, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion. Les réunions peuvent être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés et si chaque personne présente reconnaît l'identité des autres personnes présentes. Le Conseil de Gérance peut approuver ses résolutions par écrit, sans avoir besoin de tenir une réunion.

9.2.3 Si des raisons d'urgence le nécessitent, la convocation d'une réunion deux jours calendaires à l'avance sera suffisante. Cette convocation sera faite dans les mêmes conditions, pour ce qui relève de la méthode de convocation aux réunions, qu'au paragraphe précédent.

9.2.4 Un Gérant peut donner une procuration à tout autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

9.2.5 Une réunion du Conseil de Gérance sera valablement constituée quand, au moins un (1) Gérant nommé par IH et un (1) Gérant nommé par KKR AI sont présents.

9.2.6 Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés.

9.2.7 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité absolue des voix.

9.2.8 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

9.2.9 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Autres participants

Chaque Associé, par le Gérant nommé à sa demande, peut inviter jusqu'à deux personnes pour assister, avec une capacité d'observation seulement, aux réunions du Conseil de Gérance auxquelles leur présence peut être raisonnablement recommandable de l'avis de l'Associé invitant. L'Associé invitant informera les autres Gérants de l'observateur proposé par notification écrite trois (3) Jours Ouvrables avant la date à laquelle la Réunion du Conseil de Gérance sera tenue. Tout observateur devra conclure un accord de confidentialité avec la Société dont les dispositions sont raisonnablement exigées par le Conseil de Gérance avant d'assister à toute réunion du Conseil de Gérance.

9.4 Représentation

9.4.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) seul Gérant.

9.4.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

10. Responsabilité des gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale des Associés ou des résolutions unanimes peuvent être adoptées par écrit par simple diffusion sans la nécessité d'une assemblée formelle, que ce soit par courrier ou fax/email, sous réserve des dispositions légales et de l'approbation expresse et de la participation effective de tous les Associés à cette procédure. (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale des Associés dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

11.2.1 Une Assemblée Générale des Associés de la Société sera convoquée au moins une fois par an en tant qu'Assemblée Générale ordinaire des Associés dans les six (6) mois suivant la fin de chaque Exercice Social, afin d'approuver les Comptes de la Société pour l'Exercice Social précédent, ou pour délibérer sur toutes autres questions en sa compétence.

11.2.2 Une Assemblée Générale des Associés de la Société sera convoquée à tout autre moment en tant qu'assemblée extraordinaire à chaque fois qu'une résolution des Associés est requise selon les dispositions du Pacte d'Associés ou de la Loi, si elle est convoquée par une résolution du Conseil de Gérance ou par tout Associé ayant (ou groupe d'Associés détenant (collectivement) une Participation de plus de 50%, conformément à la Loi.

11.3 Procédure pour les Assemblées Générales des Associés

11.3.1 Les Assemblées Générales des Associés seront considérées comme convoquées en bonne et due forme si la convocation contenant l'ordre du jour pour l'Assemblée Générale des Associés a été envoyée par fax, ou courrier électronique, en plus d'avoir été envoyé par lettre recommandée à tous les Associés à l'adresse dernièrement communiquée à la Société telle qu'enregistrée dans le registre des Associés de la Société. La convocation sera donnée quinze (15) jours calendaires au plus tard avant le jour de l'assemblée, si elle a été envoyée par fax ou e-mail. La convocation sera envoyée par lettre recommandée dans les plus brefs délais et, dans tous les cas, dans un délai raisonnable avant la date à laquelle l'Assemblée Générale des Associés doit avoir lieu, et dans tous les cas moins de huit jours calendaires avant l'Assemblée Générale des Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Associés et acceptent de renoncer aux exigences de forme et de délai ci-dessus, il peut être renoncé à ces exigences.

11.3.2 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit que les Associés (étant tous présents ou représentés) décident. Les Assemblées peuvent également être tenues par conférence téléphonique et visioconférence, à condition que la procédure soit admise par tous les Associés et que chaque participant reconnaisse l'identité des autres participants.

11.3.3 Un Associé peut accorder une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale des Associés.

11.3.4 En cas de représentation, un mandataire doit apporter la preuve satisfaisante au Président du Conseil de Gérance de son autorité d'agir au nom de et pour le compte de l'Associé en question, qui est conforme aux Statuts de l'Associé concerné et de la Société.

11.3.5 Le Président du Conseil de Gérance présidera les Assemblées Générales des Associés, à moins qu'une autre personne n'ait été nommée à ce poste avant de procéder à la délibération des points à l'ordre du jour. Le Président déterminera si l'assemblée dispose d'un quorum conformément aux Statuts, au Pacte d'Associés ou au droit applicable.

11.4 Quorum et vote à la majorité

11.4.1 Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts ou par la Loi, l'Assemblée Générale des Associés sera valablement constituée afin de délibérer sur tous points en sa compétence, dans le cas où les Associés, présents ou représentés, détiennent plus de 75% des Parts Sociales à la première convocation. La constitution de l'assemblée sera valable à la seconde convocation lorsque (i) au moins sept (7) Jours Ouvrables se sont écoulés depuis la première convocation; et (ii) dans le cas où les Associés, présents ou représentés, détiennent plus de 40% du capital social de la Société.

11.4.2 Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts ou par la Loi, l'Assemblée Générale des Associés statuera sur les points en sa compétence par un vote à la majorité du Capital Social qui est soit présent ou représenté.

11.4.3 Tout changement de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exigera le consentement unanime des Associés.

12. Associé unique. Lorsque le nombre d'Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi à l'Assemblée Générale des Associés.

Toute référence dans les Statuts aux Associés et l'Assemblée Générale des Associés ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera interprétée comme une référence à cet Associé unique ou aux résolutions de ce dernier, le cas échéant.

Les résolutions de l'Associé Unique sera consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'Exercice Social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

13.3 Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Les Associés recevront les Comptes annuels de la Société rapidement après la fin de l'Exercice Social et dans tous les cas avant le 31 mars de l'année suivante.

13.5 De plus, les Associés recevront les Comptes audités de la Société aussi vite que possible et dans tous les cas, dans les cinq (5) mois suivant la fin de l'Exercice Social.

13.6 L'Assemblée Générale des Associés de la Société approuvera les Comptes dans les six (6) mois suivant la fin de l'Exercice Social auquel ils se rapportent.

13.7 Les Comptes de la Société seront préparés conformément aux principes comptables internationaux généralement acceptés, sauf si de tels principes comptables ne sont pas en accord avec les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, auquel cas ces derniers seront appliqués. En cas de doute, une recommandation quant au principe comptable à appliquer sera sollicité du réviseur d'entreprises agréées, conformément à l'Article 15 des présents Statuts.

13.8 La Société devra constamment maintenir des registres financiers et comptables complets et exacts, conformément aux dispositions de toutes les lois applicables ainsi qu'aux principes comptables généralement applicables au Luxembourg.

14. Réviseurs d'entreprises agréées.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, dans les cas prévus par la Loi.

14.2 Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréées, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser deux (2) ans. Les réviseurs d'entreprises agréées sont rééligibles.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. En principe, aucun dividende ne sera distribué sauf si cela a été autorisé par toute financement applicable et dans tous les cas, si tous les Associés y consentent. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, conformément aux dispositions du présent Article 16.2, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément aux conditions de l'Article 16.2, et aux conditions suivantes:

(a) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(b) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) (viii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(d) (ix) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(e) (x) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'Exercice Social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution unanime des Associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et ré-

munération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis par les parties pré mentionnées, les parties pré mentionnés ont souscrit et payé les actions comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
KKR Aviation Investor S.à r.l.	6.250	6.250
INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l.	6.250	6.250
Montant	12.500	12.500

Le justificatif du paiement du prix total de la souscription a été montré au notaire soussigné.

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Les associés ont voté les résolutions suivantes avec l'effet immédiat:

1. Le siège social de la Société est fixé à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées les gérants de la Société pour une période indéterminée selon les Statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature comme expliqué dans ces statuts:

Mr. Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; and

Mr. Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier, 1964 à Trier, Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rolingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18618. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057931/737.

(110065033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.010,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.074.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011073582/11.

(110081206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Kartalas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073583/10.

(110081288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Kwaki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 67, rue Rahm.

R.C.S. Luxembourg B 97.122.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-6142 Junglinster, le 25 mai 2011.

Madame Eischen Francine

Gérante

Référence de publication: 2011073584/12.

(110081784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

European Export Management Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 7, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.430.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Robert O. WALTON, directeur de société, demeurant au 7 rue Marie-Thérèse, L-3257 Bettembourg, (ci-après nommé: «le mandant»).

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, demeurant au 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre,

(ci-après nommé: «le mandataire»),

en vertu d'une procuration générale, donnée à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du mandant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société «EUROPEAN EXPORT MANAGEMENT COMPANY S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 rue Marie-Thérèse, L-3257 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88 430, a été constituée suivant acte notarié daté du 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial», numéro 1427 du 02 octobre 2002.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 11 décembre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial, le 11 février 2004, sous le numéro 171.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.-EUR) et se trouve représenté par quinze mille cinq cents (15'500) actions toutes émises sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (2.-EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des quinze mille cinq cents (15'500) actions nominatives de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que le comparant et mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire prénommé a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du mandant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6555. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011072054/54.

(110080203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Shunter Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.709.

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SHUNTER CORPORATION S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 97709, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 68 du 19 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. LAC/2011/22126. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION, CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011068126/49.

(110076597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Merlin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011074141/13.

(110082033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Equi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011071570/11.

(110077849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.
